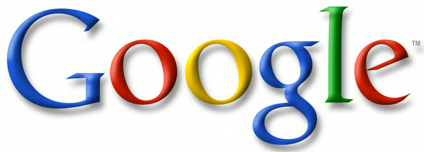


LA

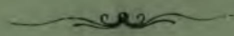
BIBLIOTHÈQUE

DES AVOCATS

PAR

ERNEST CARTIER

ANCIEN BATONNIER
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS



PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
RUE GARANCIÈRE — 6e
—
1903


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI
TAS

France

LA

BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS

DU MÊME AUTEUR

Le Célibat à Rome. Un vol. in-16. 2 fr. 50

67

LA

BIBLIOTHÈQUE

DES AVOCATS

PAR

ERNEST CARTIER

ANCIEN BATONNIER

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS



PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

RUE GARANCIÈRE — 6e

1903

For Tx
C

10/6/38

LA

BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS

Le bâtonnier Cresson, qui vient de mourir, a été, dans la plus large acception du mot, un bienfaiteur de notre Ordre.

Je ne parle pas seulement des libéralités testamentaires qu'il nous a faites; elles ne sont que la réalisation de ce mot touchant, le dernier qu'il ait prononcé, adressé à notre cher bâtonnier Danet, qui lui prodiguait ses soins dans la crise suprême : Je vous ai tous bien aimés.

Non; je fais allusion à des bienfaits d'une autre nature.

Jaloux de la dignité, de la grandeur de l'Ordre, il a recueilli nos usages plusieurs fois séculaires; il a tracé, des devoirs et des droits de l'avocat, un Code auquel l'avenir dérogera peut-être, mais qui restera l'idéal de notre chère et noble profession.

Au point de vue matériel, nous devons au bâtonnier Cresson un bienfait inappréciable, notre salle de bibliothèque.

Il y a toujours eu une bibliothèque des avocats; mais par quelles phases n'a-t-elle point passé?

Les confrères de ma génération se souviennent de l'ancienne bibliothèque composée de deux salles peu spacieuses,

dans l'une desquelles se tenait, le mardi, le Conseil de l'Ordre et qui, par conséquent, était fermée ce jour-là, dans l'après-midi, aux travailleurs. L'autre salle, un peu plus grande, servait le samedi aux réunions de la conférence, et, à deux heures moins un quart, il fallait déguerpir pour laisser la place aux futures illustrations de la Barre et de la Tribune.

Ces deux salles, médiocrement éclairées, prenaient leur jour sur la cour de la Sainte-Chapelle, ou plutôt sur un enfoncement, une sorte de courette, située entre l'hôtel du préfet de police et le Palais.

Elles étaient précédées d'une petite pièce, appelée la Parlotte, où l'on pouvait

causer, et quelles causeries s'échangeaient alors entre les Chaix d'Est-Ange, les Paillet, les Crémieux, les Lachaud, les Nicolet, les Allou, les Picard et tant d'autres !

Quant au cabinet du bâtonnier, c'était une sorte de cellule obscure où l'on pouvait à peine se retourner, réduit indigne du chef d'un grand corps judiciaire.

Telle qu'elle était, nous avons pourtant regretté cette bibliothèque.

Elle fut détruite en partie par l'incendie du Palais qu'avait allumé la Commune.

Le bâtonnier d'alors était Rousse, qui s'est illustré par la défense des Otages. A la lueur des flammes qui enveloppaient le Palais de justice et menaçaient la

Sainte-Chapelle, aidé du dévoué bibliothécaire, M. Boucher, il opéra le sauvetage d'une partie de nos richesses. Il sauva notamment un buste charmant de Gerbier, œuvre de Houdon, suivant d'autres, de Lemoyne, et, au milieu de cette scène lugubre, ce lettré courageux, ce bâtonnier intrépide, chargé de l'image d'un de nos plus glorieux ancêtres, se comparait à Énée portant son père Anchise à travers Troie embrasée.

La justice est un des premiers besoins d'une société civilisée. Sur les ruines fumantes du Palais elle dut recommencer à tenir ses assises.

Mais dans quelles conditions?

Nos jeunes confrères, habitués au confort du Palais modernisé, promenant

leurs têtes dépourvues de toques à travers des galeries bien chauffées, trouvant dans la bibliothèque actuelle un asile capitonné, ne se doutent pas des épreuves auxquelles fut soumise, après la Commune, la gorge de leurs anciens.

La salle des Pas-Perdus, en partie ruinée, était réduite de plus de moitié. L'air et le froid pénétraient par ses murs éventrés et ses plaies béantes. On avait essayé d'établir des corridors en planches pour aller de la Cour au tribunal. Mais la bise soufflait à travers les planches mal jointes, et les avocats récoltaient dans ces parages glacés la plus belle collection de rhumes, de catarrhes et de bronchites.

Quant à la bibliothèque, elle n'avait

plus qu'une salle; l'autre s'était effondrée dans l'incendie, entraînant avec elle des livres rares et des manuscrits précieux, sans parler d'une pendule Louis XIV de la plus grande beauté.

Bientôt même, dans les remaniements du Palais, ce dernier refuge des travailleurs du Barreau allait leur être enlevé.

Il fut remplacé par un couloir étroit conduisant à deux pièces fort exiguës; c'est tout ce qu'on pouvait offrir aux deux mille avocats du tableau et du stage.

Immédiatement l'humour parisien donna un nom plaisant à cette installation rudimentaire.

On avait placé dans ce boyau de petites tables de travail : on appelait cela le Bouillon Duval.

Ce couloir était contigu à une immense salle dont la préfecture de police avait fait le dépôt des sommiers judiciaires.

L'Ordre convoitait cette salle qui nous eût mis au large; mais la préfecture ne voulait s'en dessaisir à aucun prix. Les différents bâtonniers qui s'étaient succédé avaient réclamé en vain. Leur éloquence se brisait contre le refus obstiné de l'administration.

C'est alors que Cresson fut élevé au Bâtonnat. A un caractère d'une énergie et d'une ténacité sans égales, il joignait l'avantage d'avoir été Préfet de police. Il connaissait à merveille non seulement les rouages de cette grande machine de la Préfecture, mais les locaux dont elle avait besoin.

Avec une logique irrésistible, il démontra qu'elle pouvait abandonner la salle des sommiers judiciaires, et il lui offrit, dans le périmètre même qu'elle occupait, un équivalent acceptable.

Dès lors la cause était gagnée; il ne s'agissait plus que de prendre possession.

Cresson y consacra toute une vacance. Ceux qui savent combien les vacances sont précieuses aux avocats et, en particulier, à leur chef qui joint à son labeur quotidien le fardeau des intérêts de l'Ordre, apprécieront l'étendue du sacrifice.

La rentrée fut pour Cresson un véritable triomphe. Plus on avait douté du succès de ses efforts, plus on en admirait le résultat.

Une vaste salle soutenue par des pi-

liers cannelés, comme on en voit dans les temples antiques, une lumière abondante affluant par de vastes baies, renforcée en hiver de la lumière électrique, des tables nombreuses pour la lecture et l'étude, tout autour de vastes armoires, toujours ouvertes, permettant d'y puiser les livres usuels et les grands périodiques; plus tard, quand on put songer au luxe, de belles tapisseries des Gobelins données par l'État pour orner les panneaux non pourvus de livres, puis, le long des murs, comme la couronne éclatante de l'Ordre, les bustes de nos grands bâtonniers, tel est l'aspect qu'offre aujourd'hui la bibliothèque.

Pour laisser une trace durable de notre reconnaissance, le Conseil de l'Ordre a

fait placer au milieu de la grande salle une plaque en marbre noir rappelant que c'est au bâtonnier Cresson que l'Ordre doit cette installation digne de lui, et, par une pieuse dérogation à ses traditions, il décidait que Cresson serait le conservateur de cette bibliothèque qu'il avait créée.

Cette fonction, chère à son cœur, il l'a remplie jusqu'à sa mort.

Ce n'est point ici le lieu de faire l'inventaire de nos richesses.

Pour un établissement qui ne dépend pas de l'État et qui n'est pas subventionné, la bibliothèque des avocats possède un fonds considérable, puisqu'elle contient un peu plus de cinquante et un mille volumes.

Les brèches causées par l'incendie de la Commune ont été promptement réparées. Avocats, magistrats, professeurs, bibliophiles, se sont efforcés à l'envi d'offrir les livres qui manquaient.

Des legs importants ont été faits à l'Ordre, notamment par M. Marjolin, ancien magistrat, l'un des fils du célèbre docteur Marjolin. Son portrait, œuvre remarquable d'Ary Scheffer, figure dans une de nos salles de lecture, non loin de celui du vénérable M. de Riparfonds, dont Saint-Simon parle si souvent à propos du procès des Ducs. M. de Riparfonds a été, sous Louis XIV, le fondateur de la bibliothèque des avocats au Parlement.

D'autres donateurs nous ont enrichis,

soit de livres, comme Templier, comme la Chambre des notaires, soit d'estampes, comme Octave Falateuf, soit encore d'autographes, comme notre confrère Moulin.

Ce sont là malheureusement des trésors dont les avocats ne profitent point.

Notre bibliothèque n'a rien d'un Musée; c'est avant tout un lieu de travail où la curiosité, la flânerie, le loisir n'ont guère de place.

Sa physionomie diffère étrangement de celle des autres bibliothèques publiques.

Quand vous entrez à la Bibliothèque nationale, dans cette immense salle de lecture si bien organisée, vous êtes frappé du silence, je dirais volon-

tiers du recueillement qui y règne.

Chaque lecteur est confortablement installé dans un large fauteuil sur le dos duquel il a soigneusement plié son pardessus. Devant lui, sur la tablette où il écrit, sont empilés de nombreux volumes que les gardiens lui apportent d'un pas discret. On voit qu'il est là pour de longues heures, de ces heures charmantes vouées au culte de la pensée solitaire et de la méditation féconde.

Chez nous il en va tout autrement. Le travail est fiévreux, la lecture hâtive. On étudie en vue de l'affaire qu'on va plaider demain, aujourd'hui peut-être. On consulte rapidement l'auteur dont on a besoin, on collige les arrêts favorables. La bibliothèque n'est pas, pour le plus

grand nombre de ceux qui la fréquentent, un lieu de paix studieuse, c'est une vaste panoplie, un riche arsenal où l'on vient chercher des armes pour la lutte prochaine.

Tout entier à sa cause, le travailleur du Barreau en parle volontiers autour de lui; il soumet aux confrères autorisés le point de droit qui le préoccupe; il discute, il s'échauffe et parfois il oublie qu'il n'est pas à la Barre, mais dans le sanctuaire du travail.

En général, les avocats très occupés, viennent peu à la bibliothèque; ils n'en ont pas le temps; ils confient à de jeunes confrères, leurs collaborateurs, les recherches juridiques nécessaires à leurs causes.

Il y a pourtant des habitués de la bibliothèque, avocats de moindre clientèle, écrivains juridiques, dillettantes du droit ou simples causeurs.

L'avenir l'embellira peut-être de quelques toques féminines, puisque aussi bien une loi récente a ouvert aux femmes l'accès du Barreau.

L'ancienne bibliothèque offrait un type original dont on ne trouverait pas l'analogue aujourd'hui.

C'était un grand avocat, célèbre en son temps, au point de figurer dans les vers d'Émile Augier.

Dans une pièce du poète, qui, entre parenthèses, n'est pas de ses meilleures, *la Jeunesse,* un jeune avocat de talent, qui a gagné son procès en première ins-

tance, se voit enlever le dossier à la Cour. L'avoué de la cause lui explique que l'adversaire battu a chargé en appel le bâtonnier, et il ajoute :

> ... Votre client, vous craignant inégal
> A ce rude jouteur, a pris Léon Duval.

Léon Duval était plutôt un littérateur qu'un avocat. Rebelle à l'improvisation, il écrivait ses plaidoiries d'un bout à l'autre; il les récitait d'ailleurs avec un art admirable qui faisait illusion à l'auditeur non initié.

C'était un esprit mordant, un styliste dangereux; nul n'a manié comme lui l'épithète, nul n'a ciselé plus finement l'épigramme.

La bibliothèque était le théâtre ordi-

naire de ses travaux. Il y entrait le premier et n'en sortait qu'après tout le monde.

Devant lui s'étalaient de nombreux petits papiers couverts de ratures. Il pratiquait cette maxime de Labruyère qu'il n'y a qu'un mot pour exprimer une idée, et il effaçait jusqu'à ce qu'il eût trouvé ce mot, le mot sanglant qui devait faire à l'adversaire une blessure mortelle.

Alors on le voyait se frotter les mains en riant d'un rire sardonique, et promener autour des salles son ironie triomphante.

Le local actuel de la bibliothèque n'est pas, nous dit-on, définitif. On nous promet, dans un avenir plus ou moins lointain, des agrandissements no-

tables, une salle entre autres, spécialement destinée à la Conférence du stage.

Il est prudent de n'y pas trop compter, bien que, même en architecture, tout arrive.

J'ai vu, il y a quelque quarante ans, la cathédrale de Cologne, avec l'unique et légendaire ouvrier, qui y poursuivait paisiblement son travail de Pénélope. Aujourd'hui cette basilique lève superbement vers le ciel ses deux flèches altières.

Au surplus, nous pouvons attendre patiemment les améliorations de l'avenir. Notre bibliothèque est en état de recevoir les visiteurs, même les plus augustes. Elle a été, il y a quelques années, honorée de la visite d'un souverain.

J'avais à cette époque l'honneur d'être bâtonnier de l'Ordre. Je travaillais paisiblement dans mon cabinet, lorsqu'on vint m'apprendre que le jeune roi de Serbie visitait le Palais.

Je ne me figurais pas que la bibliothèque pût lui offrir un intérêt quelconque ; aussi ne fus-je pas peu surpris quand l'appariteur de l'Ordre m'annonça que le cortège se dirigeait de notre côté.

C'était M. le président Baudouin qui faisait les honneurs du Palais au jeune souverain; je lui fus présenté et il m'adressa quelques questions sur le nombre des avocats, le fonctionnement du Barreau, le chiffre de nos livres, etc.

Cependant, la conversation languissait; je savais que, d'après l'étiquette, on

ne doit parler aux souverains que quand ils vous adressent la parole, et, d'un autre côté, je ne voulais pas que le jeune roi pût emporter dans son lointain pays l'impression que le chef des avocats de Paris ne savait pas dire quatre mots.

Les bustes de la bibliothèque vinrent à mon aide; je les montrai au roi en lui disant : « Vous voyez, Sire, que nous avons le culte de nos ancêtres : voici tous nos grands bâtonniers. »

Je n'avais pas l'intention de renouveler avec mon hôte auguste la scène des portraits d'*Hernani* et de les lui énumérer tous; mais je voulais au moins lui en nommer un.

Je me trouvais en face du buste d'un bâtonnier dont le nom n'aurait réveillé

dans l'esprit du roi aucun souvenir historique, et puis il y avait une autre difficulté. Un confrère étourdi, usant du buste comme d'une patère, y avait posé son chapeau incliné sur le coin de l'oreille. Ce buste n'était vraiment pas protocolaire.

En me retournant, j'avisai le magnifique buste de Jules Favre, chef-d'œuvre de Barrias : « Sire, dis-je au roi, voici Jules Favre. »

A ce nom je crus voir une certaine indécision se peindre sur le visage de mon illustre interlocuteur; mais ce ne fut qu'un éclair. La mémoire du jeune roi, si en effet elle avait subi une éclipse momentanée, se ressaisit aussitôt, et, se tournant vers moi d'un air affable, Sa

Majesté me dit : « Jules Favre, monsieur le bâtonnier, grand avocat, grand orateur. »

Nous étions arrivés au terme de la visite ; je demandai au roi la permission de prendre congé. Il me serra gracieusement la main et le cortège poursuivit sa marche.

C'est la seule visite royale qu'ait reçue la bibliothèque, et il est peu probable qu'elle en reçoive d'autre. Le temps n'est plus où les souverains qui venaient visiter Paris étaient conduits en grande pompe au Palais de justice. Ils prenaient place dans la lanterne, sorte de loge ménagée dans la muraille de la Grand'-Chambre, et ils y étaient harangués par les plus célèbres avocats de l'époque.

Aujourd'hui, c'est surtout le monument et les souvenirs historiques qu'il renferme, principalement le cachot de l'infortunée Marie-Antoinette, qui attirent l'attention des augustes visiteurs.

La bibliothèque a toutefois ses fêtes professionnelles et ses solennités intimes.

La plus imposante est sans contredit l'élection du bâtonnier.

C'est dans la grande salle qu'a lieu le scrutin. Une fois le résultat proclamé, le nouveau bâtonnier est introduit; il s'avance lentement à travers les flots pressés de ses confrères qui saluent son avènement d'applaudissements frénétiques; puis il est conduit auprès du bâtonnier en exercice qui lui souhaite la bienvenue et lui donne l'accolade.

Heure inoubliable! moment unique dans la vie, dont ceux mêmes de nos confrères qui sont parvenus aux plus hautes situations ont toujours conservé l'impression délicieuse!

Une autre cérémonie vient également, une fois l'an, illustrer notre bibliothèque; c'est la rentrée de la Conférence, fête de la jeunesse, où les plus distingués d'entre les stagiaires reçoivent les récompenses dues à leur mérite.

Au point de vue moral, la bibliothèque assure aux avocats un avantage précieux; elle entretient parmi eux la confraternité.

L'habitude de se rencontrer chaque jour, le contact forcé de la Barre, le besoin qu'on a les uns des autres font

qu'on se connaît bien entre confrères et qu'on s'apprécie.

Il en résulte également que les dissentiments qui peuvent se produire (car les avocats n'y échappent pas plus que les autres hommes), pacifiés par l'intervention officieuse du bâtonnier ou d'un ancien, s'effacent promptement et ne laissent pas de trace durable.

La politique elle-même, ce fléau de la société française, ne parvient pas à nous désunir.

Il n'y avait pas d'hommes plus séparés par les principes, par la foi politique et religieuse, que Berryer et Jules Favre. Ce qui n'empêche pas que, lorsque le Barreau, dans une solennité sans précédent, a célébré le cinquantenaire d'ins-

cription au tableau de Berryer, Jules Favre, alors bâtonnier, a trouvé des accents émus pour glorifier l'éloquent avocat, l'orateur sans rival, qui pendant un demi-siècle avait illustré la Barre et la Tribune.

La bibliothèque est ainsi, pour tous les membres du Barreau, un terrain neutre, un lieu d'asile où l'on ne connaît d'autre loi que la confraternité, d'autre supériorité que le talent et l'esprit.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4409





